



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

COMMUNIQUÉ

**OPERATION DE MISE EN CONFORMITE
DU CIMETIERE COMMUNAL**

**PROCEDURE DE REGULARISATION DES SEPULTURES SANS CONCESSION
RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN
ET
MISE EN SECURITE**

La procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du terrain commun arrivant à sa fin, il convient de procéder au relevage des sépultures.

Les travaux de relevage visant à libérer certains emplacements débuteront :

Lundi 07 avril dès 8h00 jusqu'au vendredi 11 avril inclus 17h00.

La partie ancienne du cimetière située dans les carrés 2 et 3 (voir plan) sera inaccessible pendant cette période (cf arrêté A28 2025 du 25/03/2025)

Dans le cas où des obsèques surviendraient dans l'enceinte de cette partie du cimetière, toutes activités liées aux exhumations et évacuation de pierres seraient alors interrompues. Aussi nous vous remercions de bien vouloir nous informer des dates et des horaires le plus rapidement possible.

IMPORTANT

La mise en sécurité de certaines sépultures a dû être réalisée, en effet, il a été constaté que des stèles ainsi que des croix menaçaient de tomber sur le chemin des Olivers (chemin en contre bas du cimetière) afin d'éviter de créer un accident par chutes de pierre, celles-ci ont été déposées aux abords de la sépulture par une entreprise des pompes funèbres.

Madame le Maire,



Muriel DHERBECOURT